

**ASSOCIATION PARISIENNE DE RETRAITE POPULAIRE
(APRP)**

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017**

Le Jeudi 30 novembre 2017 à 14 heures 30, les membres de l'Association dite « **ASSOCIATION PARISIENNE DE RETRAITE POPULAIRE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Approbation des Procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2016
- 2) Approbation du rapport financier et de gestion du Conseil d'Administration et du rapport moral du Président de l'association pour l'exercice 2016
- 3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et présentation du budget prévisionnel pour les exercices 2017 et 2018
- 4) Quitus à donner aux membres du Conseil d'administration
- 5) Création d'un prélèvement sur actif
- 6) Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs
- 7) Nomination ou renouvellement du mandat des membres du comité de surveillance
- 8) Pouvoirs en vue des formalités
- 9) Questions diverses

Il a été dressé une feuille de présence laquelle a été signée par les membres présents à l'Assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires des membres représentés.

Monsieur Luc Pomerleau, Président de l'Association, prend la présidence de l'Assemblée. Mme Rébiha Taouachi est désignée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Gabriel Favreau, Mesdames Valérie Loisel, Claire Doss et Delphine Alves sont également présentes.

Le bureau de l'Assemblée étant constitué, Monsieur Luc Pomerleau prend la parole. Il rappelle que la convocation à la présente Assemblée a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Le quorum requis conformément à l'article 11.2 des statuts étant réuni, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Président de séance, et peut délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus énoncé.

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 octobre 2016.

Il évoque le nombre d'adhérents qui ont intégré l'association en 2016 en souscrivant un contrat Optimum PERP.

Il procède ensuite à la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Et enfin Monsieur Pomerleau donne lecture de la lettre de mission du cabinet M.L.P.N. et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette année 17 adhérents de l'association se sont exprimés.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2016, décide de l'approuver sans réserve.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et de gestion du Conseil d'Administration et du rapport moral du Président pour l'exercice 2016, décide de les approuver dans toutes leurs dispositions.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Troisième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, décide de les approuver sans réserve.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Cinquième résolution :

L'assemblée générale fixe à 0,05 % le taux de prélèvement pour l'exercice 2017 à effectuer par l'entreprise d'assurance sur les actifs du Plan.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale nomme Madame Delphine Alves en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Benoît Lapointe, et nomme Monsieur René Saint-Germain et Madame Claire Doss en qualité d'administrateurs pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Septième résolution :

L'Assemblée Générale nomme Madame Delphine Alves en qualité de membre du Comité de Surveillance en remplacement de Monsieur Benoît Lapointe pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H30.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

ASSOCIATION PARISIENNE DE RETRAITE POPULAIRE

(APRP)

**RAPPORT FINANCIER ET DE GESTION POUR L'EXERCICE 2017
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Commissaire aux Comptes a rendu son rapport annuel sur l'activité de votre association. Ce dernier peut être consulté au siège social situé au 94, rue de Courcelles – 75008 Paris, par tout membre, et sur simple demande écrite à l'attention de l'APRP.

Le bilan au 31 décembre 2017 fait ressortir un total de l'actif net de **6 703,50 euros**.

Le montant des sommes perçues au titre des droits d'entrée en 2017 s'élève à 5 130 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Les documents mis à votre disposition vous permettent de constater que le résultat de l'exercice 2017 s'élève à la somme de 1 906,50 euros, solde que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION PARISIENNE DE RETRAITE POPULAIRE

(APRP)

**RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2017
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les données chiffrées relatives au portefeuille d'adhésions au contrat sont exposées ci-dessous :

Portefeuille d'adhésions au plan au 31 décembre 2017

Le portefeuille s'élevait à 633 adhésions en cours au 31 décembre 2017.

Evolution du nombre d'adhérents :

Le nombre d'adhérent à la fin de l'année 2016 était de 242.

Au cours de l'année 2017, le nombre d'adhésion a connu une évolution positive et une forte croissance de plus du double d'adhésions, atteignant 633 au 31 décembre 2017.

LE PRESIDENT

Association d'APRP

En euros

Siren : 818 981 961
N° d'Immatriculation inscrit sur le registre des GERP tenu par l'ACPR : 818 981 961 /GP 59**BILAN**
Au 31 décembre 2017

ACTIF	Montants bruts	Amortiss. & Provisions	Montants nets	Net (N-1)	PASSIF	Total	Total (N-1)
<u>Actif Immobilisé :</u>					<u>Fonds propres :</u>		
Titres de participation	0,00		0,00	0,00	Réserve statutaire et contractuelle	0,00	0,00
					Résultat en instance affectation	1 897,00	496,00
					Résultat de l'exercice	1 906,50	1 401,00
	0,00	0,00	0,00	0,00		3 803,50	1 897,00
					<u>Provisions pour risques et charges :</u>		
<u>Actif circulant :</u>					<u>Dettes :</u>		
Compte courant d'Association	6 703,50		6 703,50	4 197,00	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Disponibilités	0,00		0,00	0,00	Autres dettes	2 900,00	2 300,00
	6 703,50	0,00	6 703,50	4 197,00		2 900,00	2 300,00
	6 703,50	0,00	6 703,50	4 197,00		6 703,50	4 197,00

Association d'APRP

En euros

Siren : 818 981 961

N° d'immatriculation inscrit sur le registre des GERP tenu par l'ACPR : 818 981 961 /GP 59

COMPTE DE RÉSULTAT

	Résultat 2015	Résultat 2016	Résultat 2017	Prévisionnel 2018	Budget 2019
Produits d'exploitation :					
Cotisations des membres (droits d'entrée)	540,00	3 990,00	5 130,00	5 500,00	5 500,00
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits d'exploitation	540,00	3 990,00	5 130,00	5 500,00	5 500,00
Charges d'exploitation :					
Autres achats et charges externes	44,00	2 589,00	3 223,50	3 500,00	4 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	44,00	2 589,00	3 223,50	3 500,00	4 000,00
<u>Résultat d'exploitation</u>	496,00	1 401,00	1 906,50	2 000,00	1 500,00
Produits financiers					
Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières					
<u>Résultat financier</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels					
Subvention exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels divers					
Total des produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles:					
Charges exceptionnelles diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Résultat exceptionnel</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits	540,00	3 990,00	5 130,00	5 500,00	5 500,00
Total des charges	44,00	2 589,00	3 223,50	3 500,00	4 000,00
<u>Résultat de l'exercice</u>	496,00	1 401,00	1 906,50	2 000,00	1 500,00

Association d'APRP

Siren : 818 981 961

N° d'Immatriculation inscrit sur le registre des GERP tenu par l'ACPR : 818 981 961 /GP 59

Exercice 2017

ANNEXE

L'Association PARISIENNE DE RETRAITE POPULAIRE a été créée pour souscrire le PERP pour le compte des adhérents et assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Siège social : 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS

Date de la déclaration à la Préfecture de Police : 15 juin 2015

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (Règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 relatif au traitement comptable des opérations d'une association souscriptrice d'un contrat d'assurance et des groupements d'épargne retraite populaire - GERP), et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 703,50 €.

Le compte de résultat se solde par un bénéfice de 1906,50 €.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Néant.

III- NOTES SUR LE BILAN :

3.1 - DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

ACTIF CIRCULANT	MONTANT BRUT	PROVISION POUR DEPRECIATION	MONTANT NET
Compte courant d'Association	6 703,50		6 703,50
Disponibilités :	0,00		0,00
TOTAL	6 703,50	0,00	6 703,50

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Il existe un droit d'entrée contractuel attaché aux nouvelles adhésions.

Ces droits d'entrée sont enregistrés en produits d'exploitation.

V- FONDS PROPRES :

Le résultat de l'exercices 2016 et 2017 est en bénéfice et reste en attente d'affectation. Celle-ci sera décidée par la prochaine Assemblée Générale des participants de l'Association APRP.